Ressources pour les enseignants et les formateurs en français des affaires

Activité pour la classe : CFP

Crédit : *Joelle Bonenfant, Jean Lacroix*

Thèmes et situations : Produits et services

Fiche pédagogique

Activité : Le chèque-vacances	Compréhension écrite
Objectifs communicatifs et/ou professionnels	• Comprendre un document informatif et descriptif. • Informer sur un service (description, utilisation,…)
Objectifs linguistiques	• Lexique du service (objectif, utilisation, mode d'utilisation, bénéficiaires…) • Formes passives • Expression du but
Déroulement et/ou commentaires	***Travail sur le document*** 1. Travail individuel (ou par 2) et mise en commun : activité 1. Cette activité porte sur la compréhension du sens. Lors de la mise en commun, demander de justifier les réponses (indication des parties du texte/dialogue qui contiennent les informations). 2. Travail individuel et mise en commun : activités 2 et 3. Ces activités portent sur le lexique. 3. Travail individuel et mise en commun : activités 4 et 5. Ces activités portent sur la grammaire. Après l'activité 5, faire réfléchir sur la présence de si nombreuses formes passives dans ce type de document. Cf Corrigé.
Matériel et/ou support	Document informatif sur le chèque-vacances. Source Internet.

Le chèque-vacances

La formule des chèques-vacances a été créée en 1982. Elle s'inscrit dans le cadre du tourisme social et vise à favoriser le départ en vacances des Français qui habituellement ne partent pas, notamment pour des raisons financières.

Qu'est-ce qu'un chèque-vacances ?

Le chèque-vacances est un titre de paiement, utilisable sur l'ensemble du territoire français, pour payer les dépenses de vacances (frais de transport, d'hébergement, de restaurants, droits d'entrées des musées, des parcs de loisirs...). Des avantages supplémentaires, notamment des réductions de tarif, sont accordés par certains organismes aux utilisateurs de ce moyen de paiement.
Ces titres de paiement sont émis par l'Agence nationale pour les chèques-vacances. Leur valeur nominale est actuellement de 10€ ou 20€. Ils sont distribués par les employeurs , les mutuelles, les comités d'entreprise, les services sociaux. Soit ils sont offerts par le comité d'entreprise, par exemple, soit ils sont achetés par l'employé à l'entreprise qui prend en charge une part de la valeur du chèque comprise entre 20 et 80 %.
Les chèques-vacances sont nominaux. Ils peuvent être utilisés en paiement des dépenses effectuées auprès des partenaires agréés par l'ANCV : transporteurs, hôtels, restaurants, campings.
Les chèques-vacances ne peuvent en aucun cas être utilisés pour régler les biens de consommation mais uniquement des prestations de service. Ils sont sous l'entière responsabilité du titulaire en cas de perte ou de vol.
Les chèques-vacances ont une durée de validité limitée. Ils sont valables jusqu'au 31 décembre de la 2e année civile qui suit l'année de leur émission. Ils peuvent être échangés contre des titres d'un même montant avant la fin du 3e mois suivant l'expiration de leur validité.

Qui peut acheter des chèques-vacances?

Tout salarié d'une entreprise proposant ce service peut acquérir des chèques vacances à condition que l'impôt annuel sur le revenu ait été inférieur à un certain plafond . Il peut être utilisé par le titulaire, son conjoint, ses ascendants et enfants à charge fiscalement. Le bénéfice des chèques vacances est également ouvert aux fonctionnaires et agents civils.

Le chèque-vacances

➢Activité 1 : Dites si les affirmations sont vraies ou fausses.

	Vrai	Faux
1. Le chèque-vacances a été créé pour aider des personnes à partir en vacances. 2. C'est un chèque classique sur lequel il faut inscrire la somme à payer. 3. On peut l'utiliser en Italie. 4. Les employés peuvent acheter les chèques à l'ANCV ? 5. Ils peuvent être offerts à l'employé. 6. L'employé ne paye jamais la totalité de la valeur du chèque. 7. En payant avec un chèque-vacances, on a toujours une réduction. 8. Les chèques sont anonymes. 9. Tous les commerçants les acceptent. 10. Ces chèques permettent d'acheter des vêtements. 11. Ils peuvent être remplacés en cas de perte ou de vol. 12. Ils ont une validité limitée. 13. Si un chèque a été émis en mars 2002, il est valable jusqu'au 31 décembre 2003. 14. Si la limité d'utilisation est le 31 décembre 2004, il est possible de les échanger jusqu'à la fin de mars 2005. 15. Tous les salariés ont le droit de bénéficier de ce service.		

➢Activité 2 : Relevez dans le document les synonymes des verbes suivants.

- avoir pour objectif : ……………….
- aider : ……………….
- Donner : ……………….
- Diffuser : ……………….
- Assumer : ……………….
- Accepter : ……………….
- Faire : ……………….
- Payer : ……………….
- acheter : ……………….

➢ Activité 3 : Relevez dans le document les mots correspondant aux définitions.

- Quelque chose qui sert à payer : ……………….
- Des dépenses faites pour se loger : ……………….
- Des bénéfices en plus : ……………….
- Une personne qui utilise le chèque : ……………….
- Une personne qui possède un chèque : ………………..
- Une période où quelque chose est valable : ……………….

➢Activité 4 : Dites si les phrases indiquent le but.

	Oui	Non
1. Elle vise à favoriser. 2. Pour des raisons financières. 3. Afin de payer les dépenses de vacances 4. Ils peuvent être utilisés en paiement des dépense de transport. 5. Pour régler les biens de consommation 6. En cas de perte ou de vol. 7. A condition que l'impôt ait été inférieur.		

➢Activité 5 : Relevez dans le document les formes passives et donnez leur infinitif.

Forme passive	Infinitif

Le chèque-vacances : <u>Corrigé</u>

➢Activité 1 : Dites si les affirmations sont vraies ou fausses.

	Vrai	**Faux**
1. Le chèque-vacances a été créé pour aider des personnes à partir en vacances.	✓	
2. C'est un chèque classique sur lequel il faut inscrire la somme à payer.		✓
3. On peut l'utiliser en Italie.		✓
4. Les employés peuvent acheter les chèques à l'ANCV ?		✓
5. Ils peuvent être offerts à l'employé.	✓	
6. L'employé ne paye jamais la totalité de la valeur du chèque.	✓	
7. En payant avec un chèque-vacances, on a toujours une réduction.		✓
8. Les chèques sont anonymes.		✓
9. Tous les commerçants les acceptent.		✓
10. Ces chèques permettent d'acheter des vêtements.		✓
11. Ils peuvent être remplacés en cas de perte ou de vol.		✓
12. Ils ont une validité limitée.	✓	
13. Si un chèque a été émis en mars 2002, il est valable jusqu'au 31 décembre 2003.		✓
14. Si la limité d'utilisation est le 31 décembre 2004, il est possible de les échanger jusqu'à la fin de mars 2005.	✓	
15. Tous les salariés ont le droit de bénéficier de ce service.		✓

➢Activité 2 : Relevez dans le document les synonymes des verbes suivants.

- avoir pour objectif : **viser à**
- aider : **favoriser**
- Donner : **accorder, offrir**
- Diffuser : **émettre**
- Assumer : **prendre en charge**
- Accepter : **agréer**
- Faire : **effectuer**
- Payer : **régler**
- acheter : **acquérir**

➢ Activité 3 : Relevez dans le document les mots correspondant aux définitions.

- Quelque chose qui sert à payer : **un titre de paiement, un moyen de paiement**
- Des dépenses faites pour se loger : **des frais d'hébergement**
- Des bénéfices en plus : **des avantages supplémentaires**
- Une personne qui utilise le chèque : **un utilisateur.**
- Une personne qui possède un chèque : **un titulaire**.
- Une période où quelque chose est valable : **une durée de validité**

➢Activité 4 : Dites si les phrases expriment le but.

	Oui	Non
1. Elle vise à favoriser.	✓	
2. Pour des raisons financières.		✓
3. Afin de payer les dépenses de vacances	✓	
4. Ils peuvent être utilisés en paiement des dépense de transport.	✓	
5. Pour régler les biens de consommation	✓	
6. En cas de perte ou de vol.		✓
7. A condition que l'impôt ait été inférieur.		✓

➢Activité 5 : Relevez dans le document les formes passives et donnez leur infinitif.

Forme passive	Infinitif
La formule a été créée	Créer
Ils sont accordés	Accorder
Ils sont émis	Emettre
Ils sont distribués	Distribuer
Ils sont offerts	Offrir
Ils sont achetés	Acheter
Etre utilisés	Utiliser
Elles sont effectuées	Effectuer
Ils peuvent être échangés	Echanger
Il est ouvert	Ouvrir

Le nombre de formes passives se justifie par le type de document : description d'un service, l'attention porte sur l'objet ;